Règlement

1. Ce concours est destiné aux jeunes de 14 à 30 ans étudiant ou vivant à Niš. L’inscription au concours est gratuite. Toute participation implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.
2. Le participant doit partager au maximum 2 photos sur sa page Instagram en utilisant #FrancophoNiš*.* Il devra également suivre ces trois comptes durant la durée du concours : @francophonis @lektorka.sylwia @institutfrancaisnis et tagguer ces trois comptes sur ses photos via Instagram.
3. Les photos doivent représenter des moments, des personnes ou des endroits liés à la francophonie à Niš.
4. Le jury, composé de professionnels de la photographie et de la langue française, choisira une photo gagnante. Chaque photo sera évaluée en fonction des critères suivants :

* la créativité
* le choix et l'originalité de la photo
* la qualité de la photo
* le lien entre la francophonie et Niš

1. Le concours se déroulera du 1er mars au 15 avril 2023. Les résultats seront publiés sur les pages Instagram : [www.instagram.com/institutfrancaisnis](http://www.instagram.com/institutfrancaisnis)  / [www.instagram.com/lektorka.sylwia](http://www.instagram.com/lektorka.sylwia) / [www.instagram/francophonis](http://www.instagram/francophonis) en mai 2023.
2. Le gagnant de ce concours recevra un appareil photo instantané Instax, remis en main propre ou envoyé par voie postale.
3. L’Institut français décline toute responsabilité en cas de problème de piratage, virus informatique ou tout autre désagrément lié à l’utilisation d’Internet.
4. Toute modification du présent règlement pourra faire l’objet d’un avenant et/ou d’une information auprès des participants.
5. Les participants certifient qu’ils ne sont pas des professionels de la photographie et que les photos qu’ils publient sont leurs œuvres originales.
6. Les participants autorisent l’Institut français à utiliser les œuvres avec lesquels ils participent à ce concours à des fins promotionnelles et commerciales sur les réseaux sociaux comme sur des supports imprimés.
7. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d’un droit d’accès, de rectification de limitation ou de portabilité des données le concernant... Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu’énoncées, et ce conformément à la réglementation informatique et libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018.